



## Conseil de Quartiers 3ème séance

N° 2

(St –Pierre, La Romaine, Le Val de Pôme, Les Cabots, Les Prés)

---

### 1- Contexte

- ⇒ Conseil de quartiers organisé le 07 juin 2016 à 18h00, salle Gilardi
- ⇒ Nombre de participants : 25
- ⇒ Ordre du jour :

**Atelier de sensibilisation aux risques naturels** : connaître les phénomènes naturels, appréhender notre vulnérabilité et ainsi acquérir les règles de conduite et les réflexes adéquats.

#### ⇒ Déroulé :

- ✚ 18h00 – 18h15 : Accueil des citoyens
- ✚ 18h15 – 18h20 : Point information
- ✚ 18h20 – 18h35 : Présentation carte du quartier
- ✚ 18h35 – 18h45 : Ateliers
- ✚ 18h50 – 19h15 : Restitution des ateliers, intervention de M. SACHER et de Mme HERVE (association Cyprès), projection du power point sur les risques majeurs.
- ✚ 19h20 – 20h15 : Questions diverses
- ✚ 20h20 : Fin de la séance

### 2- Point information

- ✚ Réunion publique sur l'aménagement de la RD4 (entre le chemin des Cabots et chemin de Saint Pierre):  
Une réunion publique est organisée le 13 juin 2016 à 18h00 à la salle Gilardi. Cette réunion a pour objectif de présenter une partie du réaménagement de la route de la mer en présence de M. Michel VINCENT responsable de la

SDA (Subdivision Départementale de l'Aménagement) et de Mme Sophie DESCHAINTRÉS, conseillère départementale.

✚ Système d'appels en nombre

La Mairie a fait l'acquisition d'un logiciel afin d'envoyer un message SMS/ appel téléphonique en cas d'alerte de risques majeurs.

Prochainement une campagne d'information sera réalisée par le service communication dans le Biot Infos du mois de juillet et également sur le site de la mairie de Biot, afin de procéder à l'inscription de la population sur le logiciel.

✚ Association CYPRÈS

Cyprès est une association qui intervient autour de l'information sur la prévention des risques majeurs en région PACA. Celle-ci apporte son expérience auprès :

- des collectivités territoriales
- des industriels de la région

M. Michel SACHER (directeur) et Mme Caroline HERVE (responsable du pôle risques technologiques) organisent les ateliers de sensibilisation aux risques majeurs.

### 3- Ateliers et restitution sur les Risques Majeurs par l'association CYPRÈS

Présentation en pièce jointe

**Lors de cette séance, des ateliers de 8 à 9 personnes ont été constitués afin de travailler sur des scénarii présentant des situations de crise.**

### 4- Questions diverses

#### **Question d'un citoyen :**

Que peut-on faire pour éviter les inondations avec les futures zones de construction (agrandissement de Carrefour Antibes et complexe commercial au quartier des Clausonnes sur Antibes) ?

#### **Réponse de la commune :**

Mme le Maire précise qu'elle participe aux réunions d'aménagement organisée par la CASA. Lors de ces réunions, elle attire l'attention sur les zones de travaux à venir (l'agrandissement de Carrefour) afin que les services de l'état réalisent des travaux supplémentaires en matière de rétention d'eau étant consciente que l'objectif est d'éviter qu'en cas de fortes pluies, il y aient des débordements d'eaux qui se déversent à Biot.

#### **Question d'un citoyen :**

Existe t- il une fréquence radio concernant les catastrophes naturelles ?

#### **Réponse de la commune :**

Une convention avec France Bleu Azur existe. Les citoyens peuvent écouter la radio locale France Bleu Azur.

#### **Question d'un citoyen :**

Pourquoi le PAPI (Plan d'Actions Pour la Protection contre les Inondations) n'est pas présenté publiquement ?

#### **Réponse de la commune :**

Mme le Maire informe que le PAPI (Plan d'Actions Pour la Protection contre les Inondations) est public et consultable sur le site internet de la CASA.

Mme BRET, Adjointe à la communication, précise qu'au mois de septembre une réunion publique sera organisée pour informer la population concernant le « porté à connaissance ». Cela concerne le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) et pas le PAPI. C'est le porté à connaissance de la préfecture qui dit quelle quantité d'eau est montée jusqu'à quelle hauteur et où.

Un PAPI 2+ (Plan d'Actions Pour la Protection contre les Inondations) est en cours pour renforcer les points concernant les inondations et les autres problématiques avec les différents partenaires (commune d'Antibes, la CASA,...)

**Question d'un citoyen :**

Que deviennent les études du BCEOM (Bureau d'Etudes qui a élaboré le schéma directeur de la brague il y a quelques temps), concernant le projet général des inondations ? Est-ce que la CASA envisage de reprendre ces études ?

**Réponse de la commune :**

La CASA va reprendre ces études avec les évolutions et modifications car celle-ci datent de 12 ans mais pour le moment c'est le SIAQUEBA qui a repris ce dossier.

**Question d'un citoyen :**

Le BCOM avait chiffré le montant des travaux. Est-ce qu'il y a une réelle volonté politique de l'ensemble des acteurs pour ces projets?

**Réponse de la commune :**

Mme le Maire intervient en amont pour défendre son territoire et ne pas étendre les zones rouges.

**Question d'un citoyen :**

Pourquoi toutes les associations ne sont pas représentées à la commission des risques naturels ?

**Réponse de la commune :**

Mme le Maire explique qu'il est très difficile de travailler avec l'ASLIB depuis que celle-ci a changé de président. Cette commission a besoin de travailler sans conflits. De plus, elle précise qu'il est nécessaire d'être peu nombreux pour pouvoir être efficace mais cependant cette commission peut évoluer et s'agrandir dans l'avenir.

**Question d'un citoyen :**

Peut-on essayer de réguler la circulation aux heures de pointe devant l'école du Moulin Neuf ?

**Réponse de la commune :**

M. CAMATTE, Adjoint à la sécurité et aux risques naturels, précise que les parents d'élèves avaient demandé il y a plusieurs années, l'installation de ce feu tricolore pour pouvoir repartir sur le côté gauche sans aller faire le tour du rond point. Ce réaménagement a été réalisé par le Conseil départemental.

**Question d'un citoyen :**

Quelle est la position de la commune concernant le projet du mur anti-Bruit ?

**Réponse de la commune :**

Mme le Maire répond que la construction de ce mur coûterait environ 600 000€ et que cela n'est pas prévu pour le moment. Cependant Mme le Maire est consciente de ce besoin et compte renégocier avec Vinci.

**Question d'un citoyen :**

Le passage protégé en face du camping Eden est très dangereux, peut-on le déplacer ?

**Réponse de la commune :**

Il est prévu que ce passage protégé soit déplacé lors du réaménagement de la route de la Mer par le Conseil départemental.

**Question d'un citoyen :**

Peut-on faire un passage protégé aux abords du pont Brejnef et le sécuriser pour réduire le caractère accidentogène de ce pont ?

**Réponse de la commune :**

Le Conseil départemental fait une étude pour réaménager ce pont.

**20h20 : Fin de la séance**